



Règlement du Défilé cosplay libre 2019

Le salon Geekali se déroulera le 10 et 11 août 2019 à la NordèV de Saint-Denis à l'île de La Réunion. Ce règlement présente le déroulement du Défilé Cosplay Libre organisé par l'association Geekali à but non lucratif (loi 1901) dont le siège est basé au 46 allée Honoré de Balzac 97490 Sainte-Clotilde, déclarée au journal officiel. Ce défilé se déroulera le 11 août 2018 selon les horaires cités sur le programme de l'événement. Le règlement peut être complété ou modifié sans préavis.

Par le présent règlement, les participants à ce concours s'engagent au respect des consignes qui y sont citées sans condition.

Ce défilé n'est pas une compétition. Chaque participant, dont le costume aura été validé selon les critères et les consignes du règlement, pourra défiler à sa guise sur scène en présentant son personnage au public dans la limite des places disponible.

1. Inscriptions

Le défilé cosplay libre est ouvert à tout public à partir de 7 ans. Les mineurs devront se munir d'une autorisation parentale remplie et signée (voir sur la page facebook Geekali ou sur le site www.geekali.fr) à remettre soit par mail, soit le jour-j au staff du défilé.

Le participant devra accéder au salon Geekali en payant son ticket d'entrée via les tarifs de l'événement. Cependant, l'inscription au défilé cosplay libre est gratuite et obligatoirement en ligne via la page facebook du Geekali ou le site www.geekali.fr.

Le participant devra remplir un formulaire et y joindre l'image de référence (format JPEG, PNG ou GIF de 1Mo maximum) de son personnage ainsi que la bande sonore de sa prestation sur scène (format MP3 ou WAV de 8Mo maximum), le tout à envoyer à l'adresse **metamorphosis.teamcosplay@gmail.com**.

IL N'Y AURA PAS DE MICRO DISPONIBLE, veuillez enregistrer les dialogues si vous en avez directement sur votre bande son afin que le jury /public puissent bien entendre votre prestation. Les organisateurs n'effectueront aucune modification sur la bande sonore mais se réservent le droit de couper celle-ci si le temps de diffusion dépasse celui imposé par le défilé. Chaque fichier sera joué depuis le début et en une fois seulement. Tous les fichiers joints à votre inscription devront être identifiables par votre prénom ou pseudo + nom du personnage (*Exemple : Gaël-Zelda.mp3*).

Si le participant ne possède pas de bande son, le staff se réserve le droit de choisir une bande son se rapprochant de l'univers du personnage.

L'inscription doit se faire avant l'événement en suivant les informations données par les organisateurs. L'inscription sera close 2 jours avant la date butoir du salon Geekali. Le participant recevra un mail de confirmation pour la validation de son inscription et devra se présenter au stand cosplay « Metamorphosis Team » lors du Geekali pour recevoir son numéro de passage sur scène.

2. Les participants

Le défilé cosplay libre accueille un nombre limité d'inscriptions suivant la capacité d'organisation de l'événement. Lorsque cette capacité est atteinte, le staff se réserve le droit de clore les inscriptions.

Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par le staff Cosplay en fonction du planning général de l'événement.

Le défilé est ouvert à tous les cosplayers quel que soit sa nationalité.

3. Catégories

Le participant devra obligatoirement présenter un costume fait main ou acheté. Les costumes achetés ainsi que les costumes comportant des parties pré-fabriqués sont autorisés.

Les catégories autorisées sont : - Animes / mangas - Dessins animés - Bandes Dessinées (européennes, comics, autres) - Jeux vidéo - Films (français, anglais, asiatiques ou autres) - Séries (françaises, anglaises, asiatiques ou autres) - Sentai ou Metal Hero

Les costumes tirés d'un fanart, les créations personnelles seront autorisées ainsi que Les personnages fantaisistes (héroïque-fantaisie, steampunk) sont acceptés à partir du moment où ils ont une référence tirée d'une œuvre existante.

Les costumes d'époque (Victorienne, uniforme de guerre, etc) ne seront pas admis car non-fictifs.

Pour toutes questions, vous pouvez envoyer un mail à metamorphosis.teamcosplay@gmail.com

4. Cosplay individuel ou en groupe

Les participants auront la possibilité de montrer sur scène seul ou en groupe quel que soit leur nombre (dans la limite d'espace disponible – 12 personnes maximum).

5. Prestations

Durée

1min MAXIMUM EN SOLO - 1min30 MAXIMUM EN GROUPE

Accessoires et décor

Tous les accessoires nécessaires (en respect de l'article 6. INTERDICTIONS) sont autorisés.

Eclairage

Il n'y aura pas de possibilité de gérer l'éclairage de la scène pour ce défilé.

Musique / Son

Le participant devra envoyer sa bande son lors de l'inscription en ligne (voir article 1). Le staff se réserve le droit de choisir une musique à sa place le jour-j en cas d'absence de bande son

Image / Vidéo

Il y aura possibilité de projeter une image ou une vidéo sur un écran pour ce défilé. Le participant devra envoyer le visuel pendant son inscription. Si il n'y a pas de vidéo, le staff affichera l'image de référence du costume.

6. Les interdictions

PLAN VIGIPIRATE EN COURS : TOUTES LES ARMES AVEC UNE LAME EN METAL OU LES REPLIQUES D'ARMES MILITAIRES SONT INTERDITES !

Les armes autorisées seront celles fabriquées dans une matière conforme aux règles de concours cosplay en général (mousse, plastique, worbla, PVC, etc.).

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale : - Armes blanches : toute arme offensives ou tranchantes en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc. - Armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc. - Armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes. - Liquides facilement inflammables : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler. - Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

Sont également interdits sous peine de disqualification : - Liquides indélébiles : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessitent un traitement coûteux de rénovation. - Tout objet et geste qui est à caractère raciste ou pornographique. - Tout objet et geste qui incite à la violence ou qui la provoque.

Cet événement est tout public, les organisateurs se réservent donc le droit de refuser la candidature d'un(e) participant(e) s'ils estiment que celle-ci outrepassé les limites de la décence. Tout

comportement abusif ou jugé déplacé par le staff cosplay du Geekali, sera immédiatement suivi d'une disqualification sans dérogation.

7. Pas de critères de notation

Il n'y aura pas de critères de notation pour ce défilé cosplay libre mais cela ne vous empêche pas de livrer une prestation qui marquera la grâce de votre imagination !

8. Vestiaires, Helper et Rescues

Un espace sera dédié à la préparation de votre cosplay. N'oubliez pas de respecter les autres participants et la propreté des locaux. Les organisateurs ne se porteront pas garants de vos affaires personnelles et ne se seront pas tenus responsables en cas de perte d'objets. Pensez aussi à désigner quelqu'un, un helper, qui vous aidera et qui surveillera vos affaires pendant que vous serez costumés.

Le stand de cosplay « Metamorphosis Team » mettra à disposition des cosplayers du matériels pour réparer les bobos cosplays durant le salon, dans la limite du matériels disponibles.

9. Limite et responsabilité

Le staff cosplay du Geekali ne pourra pas être tenu responsable en cas de vols, détérioration de costumes et d'accidents survenus lors de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler cette compétition en cas de force majeure. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue notamment dans les cas suivants :

1. Si les données relatives à la participation ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable
2. Si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent défilé devait être modifié, écourté ou annulé,
3. Si pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, l'une des livraisons ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues.

10. Droit à l'image

Adhérent à ce présent règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique et audiovisuelle (stand photo, défilé sur scène) pendant et après l'évènement. Les participants autorisent également l'organisateur, du seul fait de leur participation à l'opération, de diffuser et d'exploiter l'enregistrement de leur image par tous modes ou procédés audiovisuels, notamment par télédiffusion (voie hertzienne, câble, satellite, ADSL, réseaux informatiques), et ce compris sur le site internet www.geekali.fr sur les différents espaces de l'organisateur, sur les réseaux sociaux et sur les différents sites intranets et toutes publications internes de l'organisateur lors de toutes les actions de communication interne afférentes à cet événement.

L'organisateur détient et conserve, en exclusivité, les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'enregistrement.

Les participants à l'opération reconnaissent qu'aucune rémunération d'aucune sorte ne leur sera versée au titre de la captation, l'enregistrement de leur image ou de l'utilisation de cet enregistrement. Les joueurs reconnaissent en particulier à l'organisateur le droit de synchroniser des images et sons, relatifs à sa prestation sans qu'aucune rémunération ne soit due par l'organisateur à ce titre.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses représentants légaux exerçant l'autorité parentale donne l'autorisation à la Société Organisatrice pour la captation et l'utilisation de son image dans les conditions qui précèdent, sans qu'aucune rémunération ne soit due à ce titre.

11. Application et Interprétation du règlement

Le règlement s'applique à toute personne qui participe au défilé cosplay libre. En cas de question sur l'application ou l'interprétation du règlement, celle-ci sera tranchée souverainement (selon la nature de la question) par les organisateurs.

MERCI !

L'équipe Geekali

